



ACADÉMIE INTERNATIONALE OLYMPIQUE



PRÉSIDENT

COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE
FONDATION OLYMPIQUE POUR LA CULTURE ET LE PATRIMOINE
CENTRE D'ÉTUDES OLYMPIQUES DU CIO
SOLIDARITÉ OLYMPIQUE DU CIO
COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES
ACADÉMIES NATIONALES OLYMPIQUES

Athènes, le 14 Avril 2022
No de Réf.: 108/IK/st

Chers membres de la Famille olympique,
Chers amis,

Ces deux dernières années, la pandémie nous a obligés à organiser les Sessions de l'AIO en ligne, pour la première fois dans l'histoire de l'institution. Cet effort a été couronné de succès et les commentaires positifs que nous avons reçus de vous tous ont été émouvants.

En 2021, l'AIO a achevé 60 ans de fonctionnement, entrant dans une nouvelle ère avec une nouvelle structure administrative, de nouveaux objectifs, s'adressant à de nouvelles parties intéressées et en coopération plus étroite avec le CIO, qui participe désormais au Conseil d'Administration de l'AIO avec trois représentants. Peu à peu, beaucoup de choses vont changer tant dans l'administration que dans la manière d'organisation de programmes éducatifs.

FIER SPONSOR DE L'AIO



52, avenue Dimitrios Vikelas, 152 33 Halandri – Athènes, Grèce
Tél.: +30 210 6878809 - 12, 953, +30 210 6878888, Fax: 210
6878840 www.ioa.org.gr • ioa@ioa.org.gr

FIER SUPPORTEUR DE L'AIO





L'essence des sessions de l'AIO a toujours été et continuera à être la communication interpersonnelle et l'interaction sur place, en ancienne Olympie. Étant donné que le processus de vaccination a été couronné de succès dans le monde entier jusqu'à présent, nous avons décidé que le moment est venu d'accueillir à nouveau les sessions de l'AIO pour l'année 2022 sur place, dans nos installations rénovées en ancienne Olympie.

En ce qui concerne la pandémie Covid-19, notre principale préoccupation est toujours la sécurité de tous les participants, et pour cette raison, nous prendrons toutes les mesures et précautions nécessaires, conformément aux recommandations et instructions de l'Organisation mondiale de la Santé et du gouvernement grec.

À cette fin, seuls les délégués entièrement vaccinés seront acceptés aux Sessions, et les candidats doivent fournir un certificat de vaccination lors de leur inscription sur la plateforme en ligne de l'AIO.

Dans les installations de l'AIO, nous veillerons à ce que la distanciation sociale, la ventilation, la stérilisation et d'autres mesures préventives soient utilisées afin d'assurer la sécurité de tous.

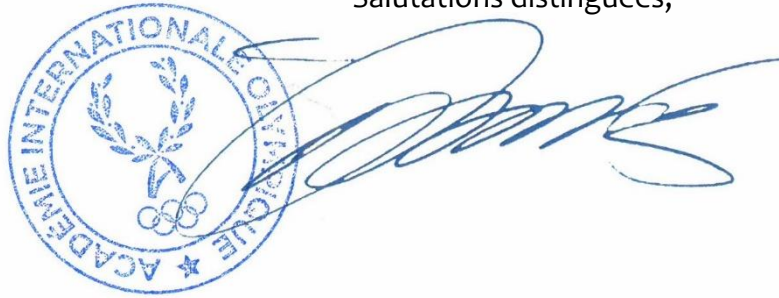
D'autre part, l'AIO - en consultation avec le CIO - a décidé d'adopter une nouvelle politique qui implique le paiement de frais d'inscription par tous les participants à ses Sessions. Cette nouvelle politique est mise en œuvre afin de nous aider à couvrir le coût élevé de l'organisation et de la réalisation de nos Sessions, en espérant que toutes les parties intéressées prendront conscience de la nécessité de cette décision.



Vous trouverez ci-dessous les dates des Sessions ainsi que des informations concernant le processus pour appliquer.

Nous espérons vous rencontrer bientôt à Olympie !

Salutations distinguées,



Isidoros KOUVELOS



ACTIVITÉS 2022

1. **62e SESSION INTERNATIONALE POUR JEUNES AMBASSADEURS OLYMPIQUES**

samedi, le 11/06/2022 – jeudi, le 23/06/2022

2. **15e SESSION INTERNATIONALE POUR DÉLÉGUÉS DES ACADÉMIES NATIONALES OLYMPIQUES ET DES COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES**

samedi, le 16/07/2022 – vendredi, le 22/07/2022

3. **29e SÉMINAIRE INTERNATIONAL EN ÉTUDES OLYMPIQUES POUR ÉTUDIANTS POST-GRADUÉS**

mercredi, le 7/09/2022 – lundi, le 26/09/2022

4. **PROGRAMME MASTER EN ÉTUDES OLYMPIQUES**

“Études Olympiques, Éducation Olympique, Organisation et Gestion de Manifestations Olympiques” du Département d’Organisation et de Gestion Sportive de l’Université du Péloponnèse en collaboration avec l’Académie Internationale Olympique.



1. 62e SESSION INTERNATIONALE POUR JEUNES AMBASSADEURS OLYMPIQUES

DATES DE LA SESSION

| | |
|-------------------------------------|--|
| Arrivée à Athènes : | samedi, le 11 juin 2022 |
| Cérémonie d'Ouverture (à Athènes) : | dimanche, le 12 juin 2022 |
| Départ pour Olympie : | lundi, le 13 juin 2022 |
| Durée des travaux : | lundi, le 13 juin – mardi, le 21 juin 2022 |
| Départ d'Olympie pour Athènes : | mercredi, le 22 juin 2022 |
| Départ d'Athènes : | jeudi, le 23 juin 2022 |

SUJET PRINCIPAL

«Le Mouvement olympique et l'Olympisme à l'ère numérique»

SUJET SPÉCIAL

«*La promotion de l'activité physique à travers de stratégies d'engagement numériques et de sports virtuels*»

PARTICIPATION

- A. Les CNO doivent collaborer avec les ANO pour la sélection des candidats. Ils ont le droit d'inscrire **trois (3) personnes** au maximum.
- B. Les participants doivent avoir **strictement entre 20 et 30 ans** et avoir un réel intérêt pour les aspects éducatifs des activités organisées au cours de la Session, les objectifs de l'AIO, ainsi que pour les questions d'actualité de l'Olympisme.
- C. **Priorité** lors de l'inscription sera accordée à ceux qui ont participé aux sessions en ligne pendant les deux dernières années (2020 et 2021), **du moment qu'ils soient encore une fois nominés par leur CNO/NOA.** La priorité sera accordée aussi aux CNO qui ont déjà fondé une ANO, ainsi qu'aux délégué(e)s qui ont déjà participé à une session nationale. Nous vous rappelons que les participants qui ont déjà participé à une des Sessions sur



place pour Jeunes Participants de l'AIO ne seront pas acceptés à cette Session à nouveau.

D. Lors de la soumission du formulaire de participation en ligne, les participants (en collaboration avec leur CNO/ANO) **seront invités à soumettre un plan d'initiatives qu'ils vont mettre en place après la fin de la session** afin de partager leur expérience et diffuser les connaissances acquises lors de leur participation à la session. Cela doit inclure au moins trois (3) des éléments suivants :

1. Aider à la mise en œuvre d'un programme au minimum avec leur CNO/ANO.
2. Diffuser les connaissances et l'expérience acquises lors de la session dans une école, une organisation sportive ou via des plateformes de médias sociaux (la portée doit dépasser les 100 personnes).
3. Créer ou faire partie d'un réseau au minimum pour l'échange d'idées, de connaissances et d'informations sur des sujets olympiques (par exemple devenir membre de l'IOAPA –Réseau d'ancien(ne)s participant(e)s de l'AIO).
4. Créer leur propre projet de recherche, éducatif ou de travail lié à l'AIO, aux sports, à l'Olympisme, aux Jeux Olympiques, etc.
5. Utiliser les différentes plateformes de médias sociaux pour diffuser a. l'expérience qu'ils ont acquise pendant la Session et b. les travaux/projets/programmes qu'ils ont réalisé après avoir été inspirés par leur participation (par exemple en créant leur propre chaîne YouTube/vlog détaillant leur expérience, ou en créant du contenu sur Facebook, Instagram etc. pendant et après la Session).

Après la mise en œuvre de leur plan d'initiatives, les jeunes ambassadeurs olympiques devront envoyer leurs rapports d'impact à l'AIO qui créera alors un dossier qui sera transmis au CIO pour une étude plus approfondie.

Les CNO et ANO sont priés de fournir toute information nécessaire à leurs délégués avant le départ de ces derniers et, surtout, de les informer sur l'AIO et son rôle éducatif.



INFORMATION SUR LA COVID- 19

Seuls les délégués **entièrement vaccinés** seront acceptés aux sessions de l'AIO, et les candidats seront invités à télécharger leur certificat de vaccination lors de leur inscription sur la plateforme en ligne de l'AIO.

Tous les participants sont également priés d'avoir fait un test PCR ou un test expéditif d'antigènes, jusqu' à 72 heures avant leur entrée en Grèce et seront demandés à fournir le document pertinent avec leur résultat négatif à leur arrivée à Athènes.

DATE LIMITE D'ENVOI DES FORMULAIRES DE PARTICIPATION

Pour la soumission de votre formulaire vous êtes priés de cliquer sur le lien suivant :
<http://ioa.org.gr/registration-platform-young-ambassadors-session/?lang=fr>

La plateforme d'enregistrement sera ouverte du **mardi, le 19 avril 2022** et la date limite pour l'enregistrement sera **vendredi, le 6 mai 2022**.

Nous vous prions de noter **qu'après la date limite la plateforme d'enregistrement sera fermée**.

LANGUE

Toute correspondance échangée entre l'AIO, les CNO et les ANO doit se faire **en français** ou **en anglais** qui, avec le grec, sont les langues officielles de l'AIO. Notez bien, s'il vous plaît, que toute correspondance en n'importe quelle autre langue restera sans réponse.

Les langues en usage lors de la Session seront l'anglais et le français. L'interprétation simultanée des travaux de la Session sera assurée sur les langues susmentionnées. En plus, les textes des conférences seront disponibles en français et en anglais.

Les participants doivent **avoir une connaissance parfaite soit du français ou de l'anglais**, vu qu'ils seront appelés à participer activement dans les groupes de travail



organisés à la suite des conférences. Cependant, nous avons remarqué à maintes reprises au passé, que plusieurs participants ne sont pas en état de comprendre et/ou de parler en français ou en anglais, et par conséquent, ils n'arrivent pas à participer d'une façon satisfaisante aux travaux de la Session. Pour cette raison, nous prions tous les CNO et ANO d'éviter de déléguer des participants qui ne parlent pas couramment au moins une de ces deux langues. Dans le cas contraire, veuillez noter que l'AIO sera forcée d'annuler leur participation n'importe quand pendant la session.

Afin que leurs délégués soient admis à la Session, les CNO et les ANO **doivent soumettre des certificats de connaissance de la langue** anglaise ou française.

EXPOSÉS/NOTES

L'AIO encourage **les médaillés olympiques et/ou les athlètes qui ont participé aux Jeux Olympiques** à faire une présentation sur leur expérience olympique.

SOUSSION DE L'EXPOSÉ

L'exposé de la présentation (écrit en anglais ou en français) devra être soumis à l'AIO en format électronique Word et ne devra dépasser les deux (2) pages (8 minutes maximum).

La date limite de l'envoi du texte complet de l'exposé est fixée pour **vendredi, le 13 mai 2022.**

FRAIS

A. FRAIS D'INSCRIPTION

A partir de 2022, tous les participants devront acquitter des frais d'inscription de **150 euros par personne**. Le paiement des frais d'inscription doit être effectué **10 jours avant le début** de la Session, au plus tard, par chèque barré ou par virement bancaire au nom de l'Académie Internationale Olympique au compte suivant :



ACADÉMIE INTERNATIONALE OLYMPIQUE

ALPHA BANQUE

AGENCE DE SPYROU MERKOURI

No de Compte : 362-00-2002-003736

IBAN GR87 0140 3620 3620 0200 2003 736

SWIFT (BIC): CR BAGRAAXX

B. FRAIS DE PARTICIPATION

La Solidarité Olympique prendra en charge les frais de participation d'un (1) participant et/ou d'une (1) participante par CNO. Les frais de participation élèvent à **1.000 euros par personne** (+150 euros frais d'inscription), pour un deuxième participant ou une deuxième participante ainsi que pour un/une troisième participant(e).

Les CNO/ANO devront couvrir les frais de participation, qui s'élèvent à **1.000 euros par personne**, pour chaque participant(e) supplémentaire.

Le paiement des frais de participation (1.000 euros par personne +150 euros frais d'inscription) doit être effectué **10 jours avant le début** de la Session, au plus tard, par chèque barré ou par virement bancaire au nom de l'Académie Internationale Olympique au compte mentionné ci-dessus.

C. TRANSPORT

Le 50% des frais des billets d'avion (classe économique) **pour un ou deux participants** (une femme et un homme) **par CNO** seront remboursés par **la Solidarité Olympique**.

L'AIO confirmera la liste finale des participants, sur la base de laquelle la Solidarité Olympique générera les rapports financiers sur la plateforme RELAY, les mettant à la disposition des CNO concernés. Le remboursement de 50% du billet d'avion sera envoyé au CNO dès réception et validation de ce rapport financier.

L'AIO prendra soin des transports des participants à partir du 11 juin (date fixée pour l'arrivée des participants à Athènes) **jusqu'au 22 juin** (date fixée pour le départ des



participants d'Athènes). **Au cas où les arrivées ou les départs des participants ne coïncident pas avec les dates mentionnées ci-dessus, l'AIO ne s'engage pas à les accueillir à l'aéroport, ni à s'occuper de leur hébergement et restauration.**

D. HÉBERGEMENT/RESTAURATION

Tous les frais d'hébergement et de restauration des participants, tant à Athènes (**seulement pour les nuits du 11, 12 et 21 juin**), ainsi qu'à Olympie, seront pris en charge par l'Académie Internationale Olympique. **Chaque séjour supplémentaire à Athènes doit être pris en charge par le participant.**

E. VISA

Les participants qui ont besoin d'un VISA d'entrée en Grèce doivent s'adresser à l'Ambassade grecque de leur pays et y soumettre leur demande, ainsi que la lettre d'invitation de l'AIO. Au cas où il n'existerait pas d'Ambassade grecque dans certains pays, un VISA d'une Ambassade d'un pays-membre de l'Union Européenne serait acceptable. Nous vous rappelons que **les frais relatifs à l'émission de VISA sont à la charge des participants.**

TRANSMISSION EN DIRECT

Vous êtes priés de bien vouloir noter que les travaux des Sessions de l'AIO sont transmis en direct sur l'Internet, ce qui offre à des milliers de gens la possibilité d'y assister, de leur domicile, et d'y participer activement, en envoyant leurs questions et leurs remarques. Pour les intéressés, l'adresse électronique est la suivante : www.ioa-sessions.org.

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement supplémentaire, vous êtes priés de bien vouloir contacter Mme **Antonia Bormpotsialou** ou Mme **Stella Tachtara** à :

Tél. : + 30. 210. 68 78 809, 919

E-mail : a.borbotsialou@ioa.org.gr, s.tachtara@ioa.org.gr



2. 15^e SESSION INTERNATIONALE POUR DÉLÉGUÉS DES ACADÉMIES NATIONALES OLYMPIQUES ET DES COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES

DATES DE LA SESSION

| | |
|-----------------------|--|
| Arrivée à Athènes : | samedi, le 16 juillet 2022 |
| Départ pour Olympie : | dimanche, le 17 juillet 2022 |
| Durée des travaux : | dimanche, le 17 juillet – mercredi, le 20 juillet 2022 |
| Départ d'Olympie : | jeudi, le 21 juillet 2022 |
| Départ d'Athènes : | vendredi, le 22 juillet 2022 |

SUJET PRINCIPAL

«Le Mouvement olympique et l'Olympisme à l'ère numérique»

SUJET SPÉCIAL

«Stratégies numériques pour la promotion des valeurs olympiques»

PARTICIPATION

- A. **Les Académies Nationales Olympiques** peuvent participer à la Session avec **un(e) (1) représentant(e)** au maximum, la personne qui s'occupe avec la gestion de projet et l'application des programmes d'éducation olympique.

- B. **Les Comités Nationaux Olympiques** peuvent participer à la Session avec **un(e) (1) représentant(e)** au maximum, la personne qui s'occupe avec la gestion de projet et l'application des programmes d'éducation olympique.

- C. Lors de la soumission du formulaire de participation en ligne, les délégués des ANO et des CNO **seront invités à soumettre un rapport des projets spécifiques qu'ils vont mettre en place après la fin de la session.** Ces projets pourraient impliquer les objectifs suivants:



- Établir des relations à long terme avec le ministère de l'Éducation ou des Sports et produire au moins **1 programme d'éducation olympique** spécifique pour les écoliers et les enseignants d'éducation physique.
- Mettre en place **au moins 2 séminaires** pour des athlètes, entraîneurs et officiels en coopération avec les fédérations nationales et les clubs sportifs.
- Établir des relations avec au moins 1 université dans le but d'organiser **au moins 1 programme scientifique d'enseignement ou de recherche**.
- **Élaborer une stratégie de communication sur leurs programmes**, y compris les médias sociaux et le site Web pour diffuser du contenu spécifique de d'éducation olympique à leur communauté.

INFORMATION SUR LA COVID- 19

Seuls les délégués **entièrement vaccinés** seront acceptés aux sessions de l'AIO, et les candidats seront invités à télécharger leur certificat de vaccination lors de leur inscription sur la plateforme en ligne de l'AIO.

Tous les participants sont également priés d'avoir fait un test PCR ou un test expéditif d'antigènes, jusqu' à 72 heures avant leur entrée en Grèce et seront demandés à fournir le document pertinent avec leur résultat négatif à leur arrivée à Athènes.

DATE LIMITE D'ENVOI DES FORMULAIRES DE PARTICIPATION

Pour la soumission de votre formulaire vous êtes priés de cliquer sur le lien suivant :

<http://ioa.org.gr/registration-platform-noas-session/?lang=fr>

La plateforme d'enregistrement sera ouverte du **lundi, le 25 avril 2022** et la date limite pour l'enregistrement sera **vendredi, le 20 mai 2022**.

Nous vous prions de noter qu'**aucun formulaire ne sera accepté, au cas où il serait soumis après cette date limite.**



LANGUE

Toute correspondance doit être effectuée **en français ou en anglais**, qui, avec le grec, sont les langues officielles de l'AIO. Veillez noter qu'aucune correspondance dans une autre langue ne sera prise en considération.

Les langues en usage lors de la Session seront l'anglais et le français. La traduction simultanée des travaux de la Session sera assurée sur les langues ci-dessus mentionnées. Les textes des conférences seront disponibles en français et anglais.

Les participants doivent avoir une **excellente connaissance de l'anglais ou du français**, afin de participer activement aux groupes de travail qui suivent les conférences.

FRAIS

A. FRAIS D'INSCRIPTION

A partir de 2022, tous les participants devront acquitter des frais d'inscription de **80 euros par personne**. Le paiement des frais d'inscription doit être effectué **10 jours avant le début** de la Session, au plus tard, par chèque barré ou par virement bancaire au nom de l'Académie Internationale Olympique au compte suivant :

ACADÉMIE INTERNATIONALE OLYMPIQUE

ALPHA BANQUE

AGENCE DE SPYROU MERKOURI

No de Compte : 362-00-2002-003736

IBAN GR87 0140 3620 3620 0200 2003 736

SWIFT (BIC): CR BAGRAAXX

B. TRANSPORT

Le prix total du billet d'avion (classe économique), pour **un/une délégué(e) par ANO ou CNO**, sera remboursé au CNO par la Solidarité Olympique après



l'achèvement de la session et après la soumission des rapports financiers sur la plateforme RELAY.

L'AIO va confirmer la participation du/de la délégué(e) à la Solidarité Olympique.

Les frais pour le billet d'avion du **deuxième participant** seront pris en charge par le CNO.

Veuillez noter que l'AIO n'offrira pas de transport aux participants qui arriveront avant/après la date officielle d'arrivée ou partiront avant/après la date officielle de départ.

C. HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

Tous les frais d'hébergement et de restauration pour **un(e) participant(e) par ANO ou CNO** seront assurés par la Solidarité Olympique.

Le deuxième participant doit prendre en charge les frais de participation, **650 euros par personne**, et le paiement doit être effectué **10 jours avant le début** de la Session, au plus tard, par chèque barré ou par virement bancaire au nom de **l'Académie Internationale Olympique au compte mentionné ci-dessus**.

Chaque séjour supplémentaire à Athènes ou en Ancienne Olympie doit être pris en charge par le participant.

D. VISA

Les participants qui ont besoin d'un VISA d'entrée en Grèce doivent s'adresser à l'Ambassade grecque de leur pays et y soumettre leur demande, ainsi que la lettre d'invitation de l'AIO. Au cas où il n'existerait pas d'Ambassade grecque dans certains pays, un VISA d'une Ambassade d'un pays-membre de l'Union Européenne serait acceptable.



TRANSMISSION EN DIRECT

Vous êtes priés de bien vouloir noter que les travaux des Sessions de l'AIO sont transmis en direct sur l'Internet, ce qui offre à des milliers de gens la possibilité d'y assister, de leur domicile, et d'y participer activement, en envoyant leurs questions et leurs remarques. Pour les intéressés, l'adresse électronique est la suivante :

www.ioa-sessions.org

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement supplémentaire, vous êtes priés de bien vouloir contacter la coordinatrice de la Session, **Mme Alexandra Karaiskou** à :

Tél. : + 30. 210. 68 78 953

E-mail : a.karaiskou@ioa.org.gr



3. 29^e SÉMINAIRE INTERNATIONAL EN ÉTUDES OLYMPIQUES POUR ÉTUDIANTS POST-GRADUÉS

DATES DU SÉMINAIRE

| | |
|---------------------|--|
| Arrivée à Athènes : | mercredi, le 7 septembre 2022 |
| Arrivée à Olympie : | vendredi, le 9 septembre 2022 |
| Durée des travaux : | samedi, le 10 – samedi, le 24 septembre 2022 |
| Départ d'Olympie : | dimanche, le 25 septembre 2022 |
| Départ d'Athènes : | lundi, le 26 septembre 2022 |

SUJET PRINCIPAL

«Le Mouvement olympique et l'Olympisme à l'ère numérique»

SUJET SPÉCIAL

«La promotion de l'activité physique à travers de stratégies d'engagement numériques et de sports virtuels »

Ce séminaire de l'AIO attire un corps multiculturel d'étudiants de troisième cycle, de haut niveau académique, qui souhaitent étudier différentes questions relatives au sport et à l'Olympisme ou qui désirent, parallèlement, améliorer leurs connaissances et effectuer des travaux de recherche dans différents domaines olympiques et soutenir leur ANO/CNO dans le futur.

PARTICIPATION

Les Académies Nationales Olympiques et les Comités Nationaux Olympiques peuvent proposer des étudiant(e)s post-gradué(e)s d'un niveau académique très élevé et dont l'âge **ne doit pas dépasser les quarante-cinq (45) ans.**

Nous proposons que les Académies Nationales Olympiques et les Comités Nationaux Olympiques collaborent avec les Universités et les Centres d'Études Olympiques de leurs pays afin de choisir des candidat(e)s et les recommander à l'AIO.



Lors de la soumission du formulaire de participation en ligne, tous les étudiants (en collaboration avec leur CNO/ANO) **seront invités à soumettre un plan d'initiatives qu'ils vont mettre en place après la fin du séminaire** afin de partager leur expérience et diffuser les connaissances acquis lors du Séminaire. Cela pourrait inclure les éléments suivants :

- Faire au moins 1 présentation sur leur expérience à l'AIO à leurs condisciples et professeurs de leur université.
- Coopérer avec leur CNO/ANO respectif afin de développer et de mettre en œuvre au moins 1 projet ou programme lié à l'Olympisme dans une école ou une université (minimum atteindre 100 personnes).
- Utiliser les médias sociaux pour promouvoir leur expérience et leurs connaissances acquises à l'AIO.

INFORMATION SUR LA COVID- 19

Seuls les délégués entièrement vaccinés seront acceptés aux sessions de l'AIO, et les candidats seront invités à télécharger leur certificat de vaccination lors de leur inscription sur la plateforme en ligne de l'AIO.

Tous les participants sont également priés d'avoir fait un test PCR ou un test expéditif d'antigènes, jusqu' à 72 heures avant leur entrée en Grèce et seront demandés à fournir le document pertinent avec leur résultat négatif à leur arrivée à Athènes.

SOUSSION DES FORMULAIRES DE PARTICIPATION/DATE LIMITE

Pour la soumission de votre formulaire vous êtes priés de cliquer sur le lien suivant :

<http://ioa.org.gr/registration-platform-postgraduate-seminar/>

La plateforme d'enregistrement sera ouverte du mardi, le 19 avril 2022 et la date limite pour l'enregistrement sera mardi, le 31 mai 2022.

Nous vous prions de noter qu'aucun formulaire ne sera accepté, au cas où il serait soumis après cette date limite.



DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

La soumission des applications doit être accompagnée de :

1. un CV détaillé
2. une copie de la carte d'identité, du passeport ou d'un autre document démontrant l'âge du candidat
3. une photo passeport récente en forme électronique
4. une lettre de recommandation de la part du Professeur supervisant l'étudiant(e)
5. le sujet olympique de l'étude de recherche de l'étudiant(e) et un résumé sur le sujet traité
6. un certificat d'études de la langue anglaise officiel (au moins niveau B2)
7. un certificat de vaccination

DATE LIMITE POUR LA SOUMISSION DES PAPIERS

Si un(e) candidat(e) est finalement choisi(e), il/elle devra envoyer son étude complète jusqu'au **mercredi, le 20 juillet 2022**. Après l'achèvement du Séminaire, l'AIO publiera une édition spéciale, qui sera également disponible sur Internet, y compris les papiers des étudiants. Par conséquent, l'AIO encourage vivement les étudiants à avoir leurs papiers édités afin de répondre aux exigences de la publication. Sinon, les documents ne seront pas publiés.

LANGUE DES TRAVAUX

L'anglais sera exclusivement utilisé pour tous les travaux du Séminaire. Tous les participants doivent obligatoirement parler et écrire couramment l'anglais. Des certificats attestant le niveau de connaissance de la langue anglaise devront être soumis à l'AIO.

SÉLECTION DES PARTICIPANTS

Les participants seront sélectionnés selon leurs qualifications, le sujet de leur étude, et leur milieu sportif. Le nombre des participants **ne dépassera pas les vingt (20) étudiants**.



Note : Priorité lors de l'inscription sera donnée aux participants des séminaires 27^e et 28^e en ligne à cause de la pandémie Covid-19.

FRAIS

E. FRAIS D'INSCRIPTION

A partir de 2022, tous les participants devront acquitter des frais d'inscription **150 euros par personne.**

F. FRAIS DE PARTICIPATION (HÉBERGEMENT / RESTAURATION ET TRANSPORTS LOCAUX)

Les frais de participation s'élèvent à 1.350 euros par personne et incluent hébergement et pension complète des participants, à Athènes (**seulement pour les nuits du 7 et du 25 septembre**), à Nafplion (**le 8 septembre**) et à Olympie (**du 9 septembre au 24 septembre**) ainsi que tous les transports locaux et les visites guidées qui sont incluses au programme officiel du séminaire.

Note : Le paiement des frais d'inscription et de participation pour chaque participant doit être effectué **10 jours avant le début** du séminaire, au plus tard, par chèque barré ou par virement bancaire au nom de l'Académie Internationale Olympique au compte suivant :

ACADÉMIE INTERNATIONALE OLYMPIQUE

ALPHA BANQUE

AGENCE DE SPYROU MERKOURI

No de Compte : 362-00-2002-003736

IBAN GR87 0140 3620 3620 0200 2003 736

SWIFT (BIC): CR BAGRAAXX

Chaque séjour supplémentaire à Athènes ou en Ancienne Olympie devra être couvert par le participant.



C. TRANSPORT

Les participants payeront pour leur billet d'avion.

D. VISA

Les participants qui ont besoin d'un VISA d'entrée en Grèce doivent s'adresser à l'Ambassade grecque de leur pays et y soumettre leur demande ainsi que la lettre d'invitation de l'AIO. Au cas où il n'y pas d'Ambassade grecque dans leur pays, ils peuvent s'adresser pour un VISA à une Ambassade d'un pays-membre de l'Union Européenne. Nous vous rappelons que **les frais relatifs à l'émission du VISA sont couverts par les participants.**

RENSEIGNEMENTS

Pour des renseignements supplémentaires, vous êtes priés de bien vouloir contacter la coordinatrice du Séminaire, **Mme Gina Tsiotra** à:

Tél. : + 30. 210. 68 78 728

E-mail : g.tsiotra@ioa.org.gr



4. PROGRAMME MASTER EN ÉTUDES OLYMPIQUES

L'appel à candidatures pour l'année universitaire 2022-2023 est disponible
(avril 15 jusqu'au mai 31, 2022)

Veillez trouver plus d'information ainsi que le texte complet au lien suivant :
https://olympicmaster.uop.gr/index.php?option=com_content&view=article&id=74&Itemid=93

Intitulé : “Études Olympiques, Éducation Olympique, Organisation et Gestion de Manifestations Olympiques”

Le Département d'Organisation et de Gestion des Sports (Sparte en Grèce) de l'Université du Péloponnèse en collaboration avec l'Académie Internationale Olympique organisera lors de l'année universitaire 2022-2023, le Programme Master.

Le Programme Master en Études Olympiques est une innovation dans le cadre du Mouvement olympique à l'échelle mondiale et il est soutenu par **la Solidarité Olympique** (Comité International Olympique) avec un nombre de bourses. Le programme éducatif se fonde sur les trois piliers du Mouvement olympique : l'Éducation, le Sport et la Culture qui constituent le fondement de l'Olympisme et de la Pédagogie olympique.

La philosophie du programme est conforme aux valeurs du Mouvement olympique visant à la propagation mondiale de l'idéal Olympique, au développement des connaissances et de la recherche en matière d'Olympisme et à la participation mondiale.

INTITULÉ DU MASTER

Master en “**Études Olympiques, Éducation Olympique, Organisation et Gestion de Manifestations Olympiques**” (MSc).



OBJECTIFS

- Promouvoir les connaissances et la recherche sur la philosophie, la pédagogie olympique, l'éducation olympique, l'organisation et la gestion des Jeux, les grandes manifestations sportives (Méga événements) et, en général, les études olympiques.
- Procurer aux étudiants des connaissances spécialisées au niveau post-universitaire (Master) sur des sujets associés aux Études Olympiques aussi bien que les moyens nécessaires à leur carrière universitaire, professionnelle ou de recherche.
- Former un effectif spécialisé qui organisera et guidera les institutions sportives, contribuant à l'élaboration de programmes d'éducation olympique à l'échelle internationale ainsi qu'à la création d'une base scientifique pour le développement et l'organisation des sports.

ADMISSIONS

Les catégories suivantes d'étudiants sont admises au Programme Master : diplômés des Établissements d'Enseignement Supérieur, de préférence officiels des Académies Nationales Olympiques, des Comités Nationaux Olympiques, du Comité International Olympique, des Fédérations Internationales, des Fédérations Nationales, des Commissions de l'Éducation, de la Culture et du Sport du Comité International Olympique ou de l'UE, diplômés des Centres d'Études Olympiques, des Écoles d'Organisation et de Gestion du Sport, de l'Éducation Physique, du Journalisme, des Facultés d'Économie ou d'autres Départements, ainsi que de départements correspondants d'établissements reconnus de statut équivalent. Le nombre d'étudiants **est limité à quarante (40)**.

DURÉE DU PROGRAMME

La durée du programme est de **trois (3) semestres**. Il est nécessaire que les étudiants assistent à deux semestres (d'hiver et d'été, 9 semaines par semestre) de cours en Grèce. Le troisième semestre est consacré à la préparation de la thèse de Master au pays de l'étudiant.



LIEU

Le programme **se déroulera dans les installations de l'Académie Internationale Olympique à Ancienne Olympie en collaboration avec l'Académie Internationale Olympique** ainsi que dans celles de l'Université du Péloponnèse à Sparte.

CURSUS

La présence des élèves à tous les cours est obligatoire; le succès des participants au programme dépendra de l'attribution des modules et des examens à la fin de chaque semestre aussi bien que du projet de dissertation à la fin du 3ème semestre. Toutes les cours seront faits **en anglais**.

1er Semestre

Modules obligatoires

1. Histoire et philosophie du sport pendant l'antiquité : naissance du sport et son évolution
2. Jeux Olympiques modernes (rénovation, développement historique des Jeux Olympiques d'été et d'hiver – aspects sociaux, politiques et culturels des Jeux Olympiques – Institutions Olympiques – Droit Olympique)
3. Sport et Éthique – Philosophie Olympique
4. Pédagogie Olympique I: Développement et mise en œuvre de programmes d'éducation olympique à l'école
5. Méthodologie de la recherche en sciences sociales et études olympiques.

2ème Semestre

Modules obligatoires

1. Pédagogie Olympique II: Développement et mise en œuvre de programmes d'éducation olympique pour écoles
2. Jeux Olympiques et grands événements sportifs: Organisation et Gestion
3. Marketing sportif et parrainage olympique



Modules facultatifs (deux parmi les suivants)

1. Mouvement olympique et Relations internationales
2. Intégrité dans le sport
3. Planification stratégique et opérationnelle de grandes manifestations sportives
4. Gestion financière des organisations sportives
5. Politiques sportives

3ème Semestre

Préparation, soumission et présentation de la thèse de Master.

COÛT ET FRAIS

Les frais de scolarité pour les étudiants du Programme Master en cours s'élèvent à 5 000,00 euros per étudiant pour les trois semestres. (Ils sont dus et payables en trois (3) versements, avant le début de chaque semestre). En plus, le coût de la pension complète dans les installations de l'AIO coûte 3 500,00 euros au total pour les deux semestres.

Les étudiants ont la possibilité de postuler via leurs Comités Nationaux Olympiques pour une bourse offerte par la Solidarité Olympique (CIO) pour les frais de scolarité. La Solidarité Olympique accordera 10 bourses pour l'année académique 2022-23.

Veillez également noter que **les étudiants ont la possibilité de postuler à travers leurs Comités Nationaux Olympiques pour une bourse offerte par la Solidarité Olympique (CIO) pour le coût des billets d'avion et/ou pour le coût de la pension complète** dans les installations de l'AIO.

Les candidats intéressés peuvent le déclarer dans le formulaire de candidature et contacter leurs Comités Nationaux Olympiques ou Académies Nationales Olympiques pour plus d'informations.



RENSEIGNEMENTS

Pour tout autre renseignement, vous êtes priés de contacter le Secrétariat du Programme à :

Tél. : + 30. 210. 68 78 952

E-mail : master@ioa.org.gr